



Report de la CAP : encore du mépris !

Le 27 avril 2018

15 jours déjà depuis le fiasco de la CAP de mobilité et la colère est toujours là : colère pour les élus d'avoir passé une semaine à faire l'essentiel du travail que l'administration n'a pas su fournir afin de tenir la CAP des CPIP en temps et en heure, colère des collègues qui attendent leur mobilité, le changement de contexte professionnel et la nouvelle vie personnelle qui vont de pair, colère pour tous de voir les jours passer sans que rien de nouveau ne s'annonce...

La CGT insertion probation avait demandé à RH de faire une information officielle de l'annulation de la CAP et du report aux 16 et 17 mai. Cette information officielle, aussi laconique que froide a réactivé la colère des personnels qui restent dans une incompréhension totale.

Puisque l'administration ne l'a pas fait, nous devons expliquer aux personnels ce qui a empêché la tenue de la CAP et ce que sont « les multiples difficultés rencontrées » qui ont conduit à son report.

Depuis 2 ans l'administration souhaite faire d'Harmonie le logiciel de gestion RH et des paies. Si l'expérimentation à petite échelle de la gestion des paies via Harmonie semble satisfaisante, celle de la mobilité s'est révélée être une catastrophe.

Pourquoi Harmonie ne fonctionne pas pour la mobilité ?

Pour calculer le nombre de points dont bénéficie un agent, il faut connaître sa date de titularisation, son ancienneté dans le poste, connaître sa situation familiale, (pacsés, mariés, nombre d'enfants..) et, si elles existent, connaître l'ancienneté dans une autre fonction publique, les périodes de détachement, de disponibilité et tout événement de carrière.

Autant d'éléments qui non seulement ne sont pas toujours renseignés dans Harmonie et qui, quand ils apparaissent, ne sont de toutes façons pas comptabilisés de la bonne manière par le logiciel !

A cela il faut ajouter des résidences administratives fantaisistes ou en doublon et des postes profilés mal renseignés- ou pas renseignés- dans Harmonie.

Lorsque les élus CGT ont participé à la formation au logiciel HARMONIE en septembre 2016, nous avons remarqué un certain nombre d'erreurs et demandé leur correction.

Lorsque nous avons fait la (petite) mobilité 2017, nous avons remarqué que ces erreurs persistaient et que d'autres apparaissaient conduisant à des cotations erronées voire ubuesques. Face à nos remarques des ajustements des paramétrages devaient être mis en œuvre...

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spjp.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

En septembre 2017, une nouvelle vague de formation était organisée : les mêmes erreurs étaient pointées et remontées et à nouveau «des ajustements des paramétrages devaient être mis en œuvre... »

Et puis arrive la CAP 2018 et ... rien n'a été corrigé.

Pourquoi ne pas avoir réagi plus efficacement ?

L'important turn-over de personnels au sein du service RH de la DAP n'est pas nouveau. Aussi, par précaution, la CGT insertion probation a demandé à anticiper la préparation de la CAP pour ne pas manquer ce rendez-vous important pour les personnels.

En novembre, en décembre, en janvier, à chaque occasion qui s'est présentée, à chaque occasion créée par la CGT insertion et probation, nous avons proposé à l'administration de mettre à plat les difficultés envisagées ... sans succès ! Compte tenu sans doute de la masse peu importante de gestion que représentent les CPIP, il a été plus confortable pour l'administration de refuser l'expérience des syndicats et de faire cavalier seul.

Dès la publication des – trop nombreuses- notes concernant la mobilité, les collègues nous ont fait remonter des erreurs matérielles, des impossibilités à modifier ses vœux, des résidences administratives erronées... Bien entendu, nous avons interpellé de façon très régulière RH sur ces problèmes en manifestant toute notre inquiétude sur la fiabilité des données contenues dans Harmonie et qui seraient extraites pour faire la mobilité.

Lorsque enfin nous avons été convoqués dans le cadre de la préparation CAP les 6, 9 et 10 avril, nous avons de suite indiqué à RH que les données tirées d'Harmonie généraient des cotations fausses. Ainsi les élus CGT insertion probation ont recompté « manuellement » l'ensemble des cotations des presque 800 agents demandant une mutation. Ces cotations vérifiées ont été fournies à RH qui n'a pourtant pas été en capacité d'en sortir des tableaux fiables, se méfiant sans doute une fois encore d'un incroyable travail de fourmi qui n'avait pour seul défaut que d'être estampillé CGT.

Quelles dispositions a pris l'administration ?

Lorsqu'à la mi journée du 3ème jour de préparation, l'administration nous a remis des tableaux encore truffés d'erreurs, leur irresponsabilité était à son comble ! L'administration s'est alors engagée à nous faire parvenir les tableaux vérifiés dans la demi-heure mais le temps s'est sans doute arrêté puisque les tableaux n'ont jamais été communiqués.

C'est tout simplement le lendemain, mercredi 11 à 9h30 lors de l'ouverture officielle de la CAP que l'administration, surprise et ennuyée de nous voir siéger (quand il aurait été si simple de faire porter le poids du fiasco aux syndicats) a alors annoncé la décision (qu'elle avait en fait prise la veille) de reporter la CAP au mois de mai.

Les dates des 14,15, 16 et 17 mai se sont imposées du fait des indisponibilités de l'administration, des grèves, des délais nécessaires pour convoquer une instance mais surtout pour être sûrs que la DAP serait cette fois en capacité de fournir les éléments fiables et indispensables à la tenue de la CAP de mobilité.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

L'ordre du jour a été entamé le matin pour traiter des points de titularisation, détachements, demandes de disponibilité. L'administration a programmé l'après midi une réunion avec les OS représentatives afin de poser les problématiques liées à Harmonie et à la CAP.

Que s'est il passé après ?

Lors de cette réunion improvisée, l'administration s'est engagée à ce que compte tenu du travail fourni par les élus CAP les suppléants soient exceptionnellement financièrement pris en charge par l'administration et non pas par le syndicat : cet engagement n'a toujours pas été respecté à ce jour.

Lors de cette réunion, nous avons à nouveau répertorié les difficultés liées à Harmonie et fait la liste des erreurs de gestion de cette mobilité à commencer par la diffusion d'une note de mobilité alors même que les critères devaient être mis à jour du fait des évolutions législatives concernant notamment les personnels bénéficiant des Centres Intérêts Matériels et Moraux. A ce propos, RH s'est engagé comme le demandait la CGT à ce que cette priorité légale soit retenue dès cette année. Si cela constitue bien une avancée, nous ne pouvons que regretter qu'une information claire et préalable en amont de la CAP n'ait pas été assurée alors qu'il en va de l'égalité de traitement des agents.

Nous redirons que les notes rectificatives et additives ont généré angoisse et confusion préjudiciables à la sérénité des services et de gestion de la CAP, tout comme l'ajout de postes supplémentaires sans aucune publication ni information officielle.

Le report d'un mois est source d'inquiétude pour tous les agents concernés et décale d'un mois dans le temps les démarches quant aux changements de résidences administratives et/ou personnelles.

Tout cela montre à quel point le service gestionnaire n'a aucune visibilité des enjeux de la mobilité au sein de la filière insertion probation.

Tout cela confine à la maltraitance des personnels de ce corps.

Lors de cette réunion, l'administration a indiqué que la carrière des CPIP 13 sera rectifiée afin de résorber l'inversion de carrière subie avec la CPIP 14 : le secrétariat général va recruter et former des agents contractuels qui seront chargés de remettre en ordre la carrière des quelques 125 agents de la promotion 13.

Les postes profilés restent un sujet de débat : la CGT dénonce la mascarade qui consiste à cacher de la cooptation derrière une pseudo procédure de recrutement. Pour lutter contre cet effet, la CGT n'a cessé de faire primer la candidature d'un agent bénéficiant de plus d'ancienneté quand l'administration semble surtout s'attacher à la docilité...

Nous avons obtenu il y a 2 ans que les Compte Rendu d'Entretien que les recruteurs établissent et sur lesquels l'administration centrale se base soit communiqués en copie aux personnels concernés qui en feraient la demande. Or depuis 2017 il est impossible d'avoir communication de ce document. Si le chef de bureau de la gestion des personnels assure trouver normal et évident que les candidats puissent en avoir communication, il refuse pourtant de donner cette consigne aux recruteurs ! Comment peut on espérer être objectif et transparent dans ces conditions?

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spjp.cgt@gmail.com

<http://www.cgtsjp.org/>

Nous invitons tous les collègues à faire la demande de ces comptes rendus et à saisir si besoin la Commission Administrative de Documents Administratifs.

Nous avons également alerté sur le manque de compétence de nombreux services RH locaux dans la gestion de la mobilité, et avons demandé que soient rappelées à tous les règles de discrétion et de respect de la vie privée.

Nous sommes d'ailleurs particulièrement étonnés du manque de transparence sur qui a accès à Harmonie et à quel contenu.

La question de la promotion Hors Classe des CPIP a également été soulevée. Depuis plus de 3 mois les personnels ont passé l'examen professionnel de HC mais n'en connaissent pas le résultat au motif que le nombre de candidats retenus n'est pas défini.

En effet, ce nombre résulte d'un calcul à partir du taux de promus/promouvables or ce taux pour triennal qu'il soit (2018-2019-2020) n'est à ce jour toujours pas défini. Quel manque de sérieux et de respect !

Le tableau d'avancement est à l'ordre du jour de la CAP du 31 mai 2018 : à un mois de l'échéance, avec un vivier de promovables extrait d'Harmonie et déjà corrigé, nous sommes inquiets sur la tenue dans les délais fixés de cette CAP...

Le mépris affiché par l'administration centrale est le reflet de ce que vivent les personnels sur le terrain au quotidien : le sentiment de n'être rien dans cette grande administration, rien d'autre que des pions dédaignés par des technocrates bien loin de nos réalités...

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spjp.cgt@gmail.com

<http://www.cgtsjp.org/>